



33ème session
05 octobre-09 octobre 2020

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur
et de la francophonie**

Résolution: ENS/R.1/08.10

Objet : Financement des Alliances françaises en France

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu

Le statut de la Fondation des Alliances Françaises,
La convention du 16 juillet 2019 qui lie la Fondation des Alliances Françaises au Ministère de l'Europe
et des Affaires Étrangères (MEAE),

Considérant

Que le réseau des Alliances Françaises est constitué de 1037 implantations dans 136 pays mais aussi
de l'Alliance Française de Paris et de comités situés dans d'autres villes de France
(Bordeaux, Biarritz, Dijon, Grasse, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Rouen, Saint-
Malo, Strasbourg, Toulouse, Vendôme, Vichy).

Qu'il existe une continuité entre le réseau des Alliances Françaises à l'étranger et celles situées en
France puisqu'elles reçoivent de nombreux étudiants en simple séjour en France qui étudient le reste
de l'année dans les Alliances à l'étranger,

Qu'elles sont des opérateurs de qualité dans le cadre des séjours linguistiques des apprenants du
français à l'étranger,

Que ces Alliances Françaises en France jouent également un rôle important dans l'intégration des
personnes immigrées,

Que ces Alliances Françaises jouent un rôle certain dans l'attractivité touristique de la France,

Que certaines de ces Alliances, faute d'aides pendant la crise sanitaire, sont au bord de la fermeture,

Demande

Que soit prise en compte la situation de ces Alliances Françaises situées en France comme des
acteurs du rayonnement de la France et de la francophonie,

Qu'elles soient aidées par les pouvoirs publics compétents comme le sont actuellement les
Alliances Françaises à l'étranger.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d'abstentions	1	